



ETAT DE VAUD

Département de la sécurité et de l'environnement

service des eaux,  
sols et assainissement



**Eaux souterraines**

Rue du Valentin 10, 1014 Lausanne

Tél. : 021/316 75 26-27 - Fax : 021/316 75 12

## AVIS

# RÉSERVOIRS ENTERRÉS DÉFECTUEUX

**Réservoirs enterrés à mazout ou à diesel  
de forme approximativement sphérique en polyester  
construits par les entreprises**

**Ruckstuhl AG et Procasa AG pour les modèles "RAG"  
&  
Dübi AG pour les modèles "Terra-Dübi"**

Suite à des contrôles effectués sur des réservoirs de type RAG et Terra-Dübi, des défauts d'éléments de constructions sont rapportés par les entreprises de maintenance. Ces défauts ont été mis en évidence par la présence d'eau dans l'espace de contrôle de la double paroi du réservoir.

**Réservoirs de type "RAG":** Des infiltrations d'eau sont possibles par les tuyauteries de surveillance du système de détection des fuites. Des corrosions perforantes ont été relevées sur les conduites, notamment au passage de celles-ci dans la paroi blindée extérieure en béton.

*Seule réparation admissible: Faire passer les conduites par le couvercle de fermeture du trou d'homme pour les raccorder par l'intérieur du réservoir. La pose d'une enveloppe souple à l'intérieur du réservoir est prohibée du fait que la paroi intérieure du réservoir n'est pas autoportante.*

**Réservoirs de type "Terra-Dübi":** Les infiltrations d'eau dans l'espace de contrôle sont dues à des fissures dans la paroi extérieure en matière plastique renforcée de fibre de verre. Ces infiltrations peuvent se produire à n'importe quel endroit de la paroi extérieure du réservoir. Techniquement, il n'existe aucune méthode valable pour localiser l'endroit défectueux ni pour le réparer.

*Réparation admissible: Poser une enveloppe souple à l'intérieur du réservoir. Cette possibilité est admise du fait que la paroi intérieure du réservoir est autoportante.*

Afin que le système de détection des fuites ne soit pas constamment sur alarme, des entreprises ont installé un récipient intermédiaire sur la conduite d'aspiration du détecteur; cela permet de détecter une éventuelle fuite de mazout (fuite dans la paroi intérieure du réservoir). Cette solution n'est toutefois tolérée qu'à titre transitoire, elle ne doit en aucun cas perdurer.

### MESURES D'ASSAINISSEMENT, MARCHE À SUIVRE

Pour donner suite à un constat de défauts, nous demandons à l'entreprise de maintenance du détecteur de fuites, voire au réviseur de citernes, d'informer le détenteur de l'installation par le présent avis, et de lui établir un projet de remise en état conforme aux directives de l'Office fédéral de l'environnement (OFEFP) correspondant au modèle du réservoir.

Nous rendons attentives les entreprises spécialisées au fait que la maison Dübi AG a également vendu des réservoirs de modèle RAG. L'entreprise mandatée doit dans tous les cas s'assurer de l'origine initiale du réservoir.

### NOTIFICATION

L'entreprise de maintenance informera dans les plus brefs délais l'autorité de contrôle de l'état du réservoir. Un délai de 2 ans sera en principe accordé au détenteur pour l'assainissement ou la mise hors service du réservoir.